Séance du 10 novembre 2026

Présents :MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,Echevins

SAVINI A-M.,MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., JOSPIN T., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux relative à l'élaboration du budget des communes de la Région wallonne pour l'année 2026 et à l'élaboration du Plan de convergence;

Attendu que depuis 2016, les communes doivent élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles;

Attendu que les Prévisions budgétaires pluriannuelles proposées au conseil sont les prévisions actualisées pour 2027-2031 suite à la Modification Budgétaire n°1 du budget 2026 ;

Attendu que ces Prévisions budgétaires pluriannuelles doivent être arrêtées par le Conseil communal;

Vu le projet de prévisions budgétaires pluriannuelles actualisées entre 2027 et 2031 soumis au conseil de ce jour et établi suivant les grandes orientations suivantes :

A. Dépenses

1. Personnel : pas de changement en 2027, 2% d'index entre 2028-2031. La cotisation de responsabilisation est nulle vu les dernières estimations reçues de l'ONSS.

2.Fonctionnement : même chiffres que la MB1 2026 sans augmentation

3. Transfert : 2% en 2027 pour le CPAS et la Zone de Police, 4% pour le CPAS de 2028 à 2031 et 5% pour la Zone de Police de 2028 à 2031. Quant à la Zone de secours, injection de leurs prévisions pluriannuelles.

Dette : suivi de chiffres de la dette + 50.000€ de charges d'emprunt par an supplémentaires de 2027-2031.

B. Recettes

1. Prestation : L'inscription d'un crédit spécial de recettes est interdit dans les prévisions pluriannuelles. Pour le reste, mêmes montants que la MB1 2026, excepté la non-récupération de la cotisation de responsabilisation vu qu'elle est nulle et la reprise de l'ouverture du Musée dès 2028.

2. Transfert : injection des prévisions pluriannuelles pour le Fonds des communes et les additionnels Précompte Immobilier et Impôt des Personnes Phyiques. Les autres recettes de transfert sont gelées.

3. Dette : pas de changement.

Sur cette base, voici les résultats pour 2027-2031 au service ordinaire :

Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029	Budget 2030	Budget 2031
17.906	127.022	264.036	405.769	462.540

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ARRÊTE PAR :

Les prévisions budgétaires pluriannuelles entre 2027 et 2031 accompagnant les services ordinaire et extraordinaire de la modification budgétaire n°1 du budget communal 2026.

La présente délibération sera transmise au Directeur financier en vue d'être annexée aux services ordinaire et extraordinaire de la modification budgétaire n°1 du budget 2026.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Administration Communale de BERNISSART (Ht) - L'UNION FAIT LA FORCE

Véronique BILOUET Roger VANDERSTRAETEN